



# PROGRAMME PARTENARIAL

2022

EPURES > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022  
DOCUMENT APPROUVÉ PAR LE CA DU 30 MARS 2022



[www.epures.com](http://www.epures.com)



[@epures42](https://www.facebook.com/epures42)



[@epures42](https://twitter.com/epures42)



[epures-agence-urba](https://www.linkedin.com/company/epures-agence-urba)



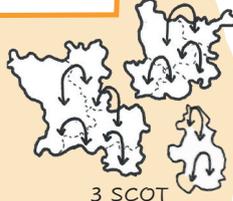
# PROGRAMME

## PLANIFICATION ET PROJET TERRITORIAL

page 20



4 PLUI  
8 PLU



3 SCOT



LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

## EQUIPEMENTS

Page 26



COLLECTE COMPOSTEURS



BORNES ÉLECTRIQUES

## ENVIRONNEMENT



OBSERVATION SAGE

## L'AGENCE EN RÉSEAU

page 17



Agences d'urbanisme Lyon & Saint-Étienne

ATLAS DES TRANSITIONS



INTER-SCOT



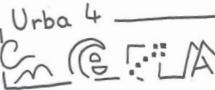
SANTÉ



MOBILITÉS



PASSOIRS ÉNERGÉTIQUES



Urba 4

## Aider, accompagner et innover

Page 16

Programme de recherche

Appuis juridique

Flux partenaires

Système d'information géographique

BUDGET

DIFFUSION PUBLICATIONS

INFOGRAPHIE WEB-DESIGN

e-observ'

## HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

page 23



PLH



POLITIQUE DE LA VILLE



TRANSACTION IMMOBILIÈRE



ANALYSE VACANCE HABITAT



LOGEMENTS ÉTUDIANTS

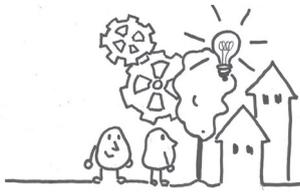


RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## Capitaliser et partager

Page

# PARTENARIAL D'EPURES 2022



page 26

PROJET TERRITORIAL DE GESTION DE L'EAU

CONTRAT VERT ET BLEU METROPOLE

page 25

**MOBILITÉS**

ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS

ÉTOILE FERROVIAIRE

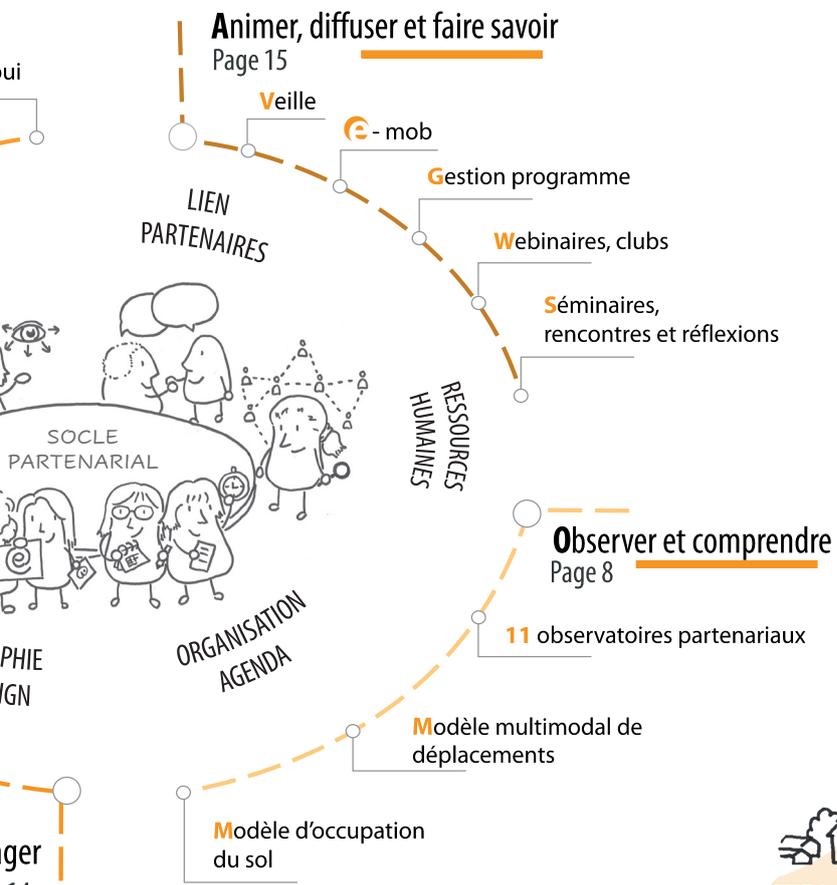
INTERMODALITÉ DES GARES

PLAN DE MOBILITÉS MÉTROPOLITAIN

2 SCHÉMAS DE MOBILITÉ

MOBILITÉS ACTIVES

CIRCULATION ET STATIONNEMENT AU CHU



page 24

**ECONOMIE**

SUIVI : EMPLOI, PÉRENNITÉ ET CRÉATION D'ENTREPRISES

STRATÉGIE ZONES D'ACTIVITÉS

IMPORT EXPORT INDUSTRIEL

OBSERVATOIRE DESIGN ET FILIÈRE CRÉATIVE

page 26

**FONCIER**

INVENTAIRE FRICHES

RECHERCHE GISEMENTS ÉCO.

STRATÉGIE FONCIÈRE

page 22

**ETUDES ET PROJETS URBAINS**

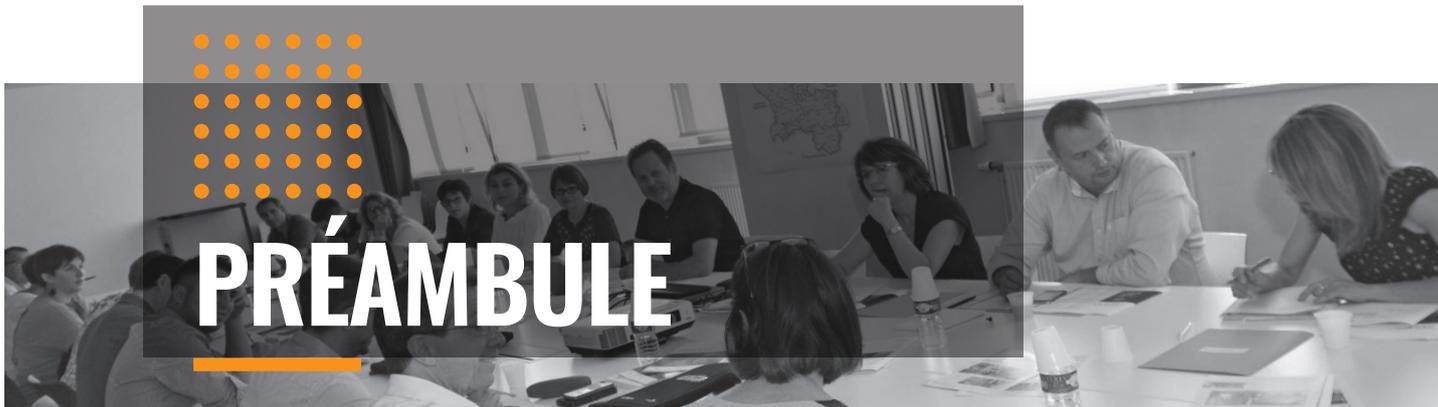
ATTRACTIVITÉ DES CENTRES BOURGS/VILLES (PVD)

Plan guide Firminy

PROGRAMME PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT

EPASCOPE

PATRIMOINE



Le programme d'activité partenarial constitue le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, organisé autour des questionnements convergents de ses membres et de leurs projets partagés.

Adopté chaque année par son Conseil d'Administration, il constitue l'expression de la volonté de travail en commun, sur certains sujets, des membres de l'Agence.

## L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION STÉPHANOISE, UN OUTIL PARTICULIER DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le rôle de l'Agence naît d'un constat et d'une volonté :

- le constat que le territoire ligérien s'organise à partir de décisions de plusieurs autorités qui y exercent des compétences et conduisent des projets qui interagissent avec ceux d'autres collectivités et d'autres partenaires,
- la volonté de différentes collectivités et de l'Etat d'organiser un **partenariat** et une **mutualisation** des moyens et des compétences autour de réflexions à mener et de politiques publiques à préparer collectivement.

## UN RÔLE PARTENARIAL QUI IMPLIQUE UN REGARD SINGULIER

Il en découle pour l'Agence quatre obligations pour l'exercice de ses activités :

1. Raisonner à plusieurs échelles territoriales en raison des influences ou impacts que les options prises à une échelle auront sur les autres échelles infra ou supra
2. Maintenir un partenariat concret en raison de l'interconnexion très forte entre les différents projets et les différentes institutions
3. Être en capacité de maintenir le dialogue avec son partenariat par la neutralité des approches et la défense de l'intérêt général au bénéfice du territoire
4. Montrer de l'agilité et de la réactivité pour être au plus proche des besoins de ses partenaires.

## LE PROGRAMME PARTENARIAL : ÉLÉMENT CENTRAL DU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Il exprime la **synthèse** des besoins d'analyse, d'observation, d'information, d'expertise, d'étude, de prospective dont chacun des membres pourra disposer à terme pour définir ses politiques publiques.

Il se décline en deux grandes natures de missions :

- les **missions permanentes** qui constituent le **socle partenarial de l'Agence**. Elles regroupent **l'observation, le traitement de la donnée, l'animation du partenariat et l'appui technique aux membres**.
- les **missions d'accompagnement des politiques publiques : études, projets, réflexions** territoriaux et thématiques, prospective ; partie variable du programme en fonction des **demandes** et des **besoins** des partenaires. Ces missions sont conduites sur l'année, plus fréquemment de façon pluriannuelle.

L'ensemble de ces missions est mené à différentes échelles de travail :

- régionale et de coopération métropolitaine (réseaux Urba4 (avec les Agences de Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble) et A2 avec l'Agence de Lyon)
- départementale, Sud Loire et échelle communautaire
- communale et infra communale.

**Les missions évoquées ci-dessous sont regroupées en 5 chapitres thématiques, reprenant les grands axes d'interventions de l'Agence.**

## LE CONTEXTE DU PROGRAMME 2022

Face au planning très serré des exercices de planification et de la volonté des exécutifs locaux d'inscrire les politiques communautaires dans une phase de mise en œuvre après un début de mandat encore marqué par la gestion de la crise sanitaire et des plans de relance, la construction du programme partenarial mutualisé 2022 a été réalisée de manière plus fluide et rapide que les deux années précédentes.

Le programme s'inscrit dans la poursuite du programme 2021, confirmant le caractère pluriannuel des accompagnements et missions de l'Agence. Il apporte de nouvelles perspectives tant en matière de planification (PLUi à 87 communes de Loire-Foréz agglomération, Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole) que d'accompagnement des collectivités dans les politiques publiques mises en œuvre par l'Etat (Programme Petites Villes de Demain, Loi Climat et résilience).

## LA PLANIFICATION RESTE TRÈS STRUCTURANTE DANS LE PROGRAMME

Focalisant les besoins depuis quelques années, les démarches de planification concentrent à elles-seules plus d'un tiers du programme, (38%). Cette très forte dominante thématique liée à la mise en œuvre des réformes nationales et des prises de compétences en la matière au niveau local par l'échelon intercommunal ne doit cependant pas masquer les besoins dans les autres thématiques, objets d'accompagnement des politiques sectorielles, ni la faiblesse des sollicitations au niveau local en matière environnementale.

Le poids des accompagnements par l'Agence des politiques de l'Etat (accompagnement Petites Villes de Demain, Projet Partenarial d'Aménagement) se développe en 2022, preuve que l'Agence a parfaitement joué son rôle d'interpellation de ses membres en 2020 pour leur accompagnement en leur permettant de répondre à leurs besoins et pour préparer à l'avenir les réponses aux appels à projet qui ne manqueront pas d'être proposés aux collectivités.

La capacité de mobilisation, l'accompagnement à façon des membres et la souplesse organisationnelle du programme mutualisé sont des forces que l'Agence doit savoir faire valoir.

La mobilisation aux services des adhérents nécessite une continuité relationnelle permise par les statuts qui permettent d'adapter son besoin d'Agence à la réalité des besoins.

Année après année, **le travail en réseau de l'Agence d'urbanisme**, soit à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (A2), soit avec les autres Agences régionales (Urba4) confirme les besoins en ingénierie et la facilitation des apports d'une ingénierie résiliente. Elle permet un meilleur partage de la connaissance, elle facilite la compréhension des différents niveaux territoriaux, elle accélère la capitalisation des expériences.

La **mutualisation des démarches et méthodes se confirme** aussi année après année. Il s'agit sûrement d'un

des intérêts majeurs du travail mutualisé de l'Agence d'urbanisme de pouvoir faire bénéficier les membres des expérimentations, développement de méthodes ou des résultats menés dans d'autres démarches. Ainsi, directement ou indirectement, chaque membre de l'Agence bénéficie des avancées et développement.

Le programme partenarial mutualisé 2022 reste donc très centré d'abord sur l'urbanisme et l'accompagnement des politiques sectorielles. Par le socle et les missions exploratoires mutualisées, entend apporter également à ses membres, expertises, innovations et dimension stratégique.



@ epures



# LE SOCLE PARTENARIAL DU PROGRAMME

**LE SOCLE PARTENARIAL DE L'AGENCE RESTE  
DIMENSIONNÉ À ENVIRON 22% DU BUDGET  
DE L'AGENCE ET S'ORGANISE AUTOUR  
DE 4 CHAPITRES.**

# OBSERVER ET COMPRENDRE

- Les observatoires partenariaux
- Le modèle multimodal de déplacement
- Le modèle d'occupation du sol

L'observation est l'un des piliers de l'activité et de la richesse de l'Agence d'urbanisme, par son caractère permanent et sa capitalisation.

Les observatoires partenariaux, sont réunis depuis deux ans au sein d'une mission transversale et sont organisés collégialement.

L'observation territoriale, cœur de chauffe des Agences d'urbanisme, leur permet de par l'ensemble des dimensions spatiales et thématiques, quantitatives et qualitatives, de suivre les tendances au long cours, mutualiser la connaissance, croiser et partager les analyses.

L'observation cherche à révéler, analyser et expliquer des faits mesurables et suivre leur évolution dans le temps et dans l'espace.

L'observation a pour but, à partir de constats, diagnostics et méthodes scientifiques, de dresser des analyses objectives et éclairantes.

Les objectifs opérationnels des observatoires sont simples mais ambitieux dans un monde où l'excès d'informations et d'accès à la donnée ne permet pas une prise de distance objective et rationnelle. Il s'agit d'étayer la construction de l'action publique par l'appréhension des évolutions du territoire et de la société.

En 2022, la mission observation mettra en œuvre 22 publications des observatoires partenariaux dont, une publication transversale sur les enjeux de l'alimentation.

Ces observatoires sont organisés en trois axes pluriannuels

## AXE 1 : OBSERVER LES CONJONCTURES ET LES MARCHÉS

### OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE MIS EN ŒUVRE EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ADÉQUATION

Cet observatoire publiera 4 notes trimestrielles sur l'état du marché de la promotion immobilière sur le Sud Loire. Issu d'une collaboration avec la société Adéquation, l'observatoire dispense également, via la plateforme e-observ' (accès réservé aux partenaires), un état des commercialisations de chaque programme immobilier en cours de développement sur le territoire.

#### OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE



## OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE

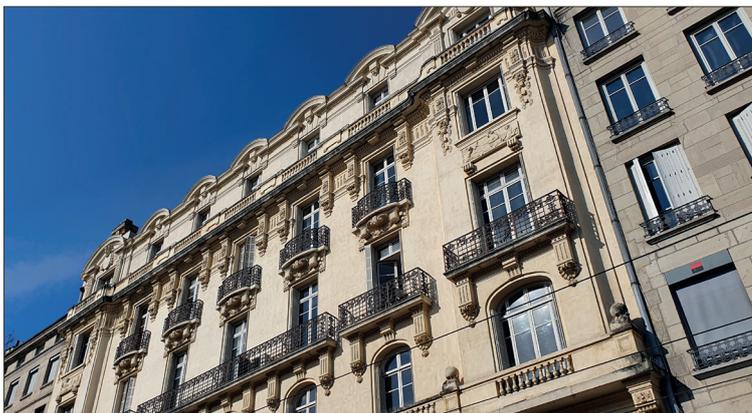


L'ensemble de cette production sera valorisé au cours d'une demi-journée de restitution réunissant élus et acteurs du secteur de l'immobilier (notaires, promoteurs, bailleurs sociaux...)

## OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

Dans un cadre très partenarial depuis 1998, l'Agence participe à l'animation d'un partenariat avec la CCI Lyon-Métropole Saint-Etienne-Roanne, la Chambre des Métiers de la Loire, Emplois Loire Observatoire, Pôle emploi et l'URSSAF Rhône-Alpes qui met en commun les compétences de chacun au profit d'une analyse de la conjoncture économique.

## OBSERVATOIRE DE L'HABITAT



@epures

## OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Observatoire historique de l'Agence, il a connu en 2021 une profonde réforme de ses publications via la mise en place de 3 notes diffusées en cours d'année. Cette organisation est reconduite en 2022 avec la publication de 3 notes sur : la construction neuve, les ventes/mutations et le parc locatif. Il diffusera également une publication thématique nouvelle, qui mettra en valeur le marché de la promotion neuve en miroir de la publication de 2021 sur le marché de l'ancien (typologie, emplacements, interview des acteurs, prix et adaptation à la demande, profil des acquéreurs de logements sur le territoire).

Encore marqué en 2022 par les impacts de la pandémie qui ont frappé l'économie mondiale et locale, le rendu du travail d'analyse sera mis en œuvre lors d'un événement organisé par epures, à l'automne 2022, accompagné de la publication annuelle des résultats d'observation.

L'Agence mettra en œuvre, 4 tableaux de bords trimestriels mettant en valeur les évolutions des effectifs, des masses salariales et du climat des affaires à l'échelle de la Loire.

En 2022 une publication spécifique visant à quantifier l'économie verte dans la Loire, en se basant sur la méthode déployée par l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte qui travaille sur les données INSEE.

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS FONCIERS

Mis en place plus récemment et utilisant principalement les bases de données DV3F mises à disposition par les services fiscaux, cet observatoire s'attache à décrire les différents types de marchés fonciers et immobiliers de manière précise.

En 2022 une analyse spécifique des mutations de foncier à vocation habitat : les gisements fonciers dans les espaces à urbaniser, les gisements fonciers terrains de recyclage, les terrains à bâtir neufs aménagés, les terrains à bâtir dans le tissu urbain existant.

Cet observatoire alimente par ailleurs, sur la plateforme e-observ', une application réservée aux partenaires et permet d'interroger, à l'échelle de la parcelle, les mutations sur les territoires.

### **OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS**

Récemment agréé par arrêté ministériel en date du 24 février 2021, cet observatoire est issu d'une expérimentation nationale sur la mise en place d'Observatoires Locaux des Loyers lancée par le Ministère du Logement en 2012. Le territoire du Sud Loire proche Haute-Loire a été retenu parmi 17 autres sites pilotes.

Cet observatoire a toute son importance sur le territoire Sud Loire étendu à la proche Haute-Loire où la question de l'adéquation des loyers par rapport à la qualité du parc et à la solvabilité des locataires se pose.

Il permet de disposer de données fiables et comparables et dont les résultats peuvent amener à ajuster certaines politiques publiques locales. Il permet la construction en continu d'un partenariat avec les professionnels immobiliers locaux avec lesquels les résultats sont partagés.

Cet agrément conforte l'Agence dans son rôle d'observateur et comme outil majeur dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques locales de l'habitat auprès de ses partenaires. L'année 2022 sera consacrée à la publication des résultats de l'enquête menée en 2021.

## **AXE 2 : ÉTUDIER LES ÉVOLUTIONS SOCIALES ET LES MODES DE VIE**

### **OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE**

Observatoire cadre pour décrire les évolutions de la société et du profil des populations, il s'attachera en 2022 à illustrer de manière innovante (format vidéo) l'analyse des résultats du recensement annuel de population à l'échelle de la Loire. Au second semestre, l'observatoire publiera de nouveaux résultats de projection Insee associés à une enquête qualitative auprès de ménages de la Loire afin de livrer des regards d'habitants du territoire sur leurs parcours résidentiels, leur mode et de vie et l'avenir de celui-ci.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS FONCIERS



@ Fotoméla

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE



@ Shutterstock

## OBSERVATOIRE DES ÉQUIPEMENTS

### OBSERVATOIRE DES ÉQUIPEMENTS

Formalisé récemment, cet observatoire permet à l'Agence de questionner les évolutions sociétales au regard de leurs besoins en équipements (vie courante, scolaires...) et d'appréhender leurs accessibilité et disponibilité.... Cet observatoire interrogera en 2022, dans le prolongement de la publication 2021 portant sur les sports de nature, la pratique du sport en milieu urbain (état des infrastructures sur le territoire, analyse du développement des nouvelles pratiques).

### OBSERVATOIRE DU COMMERCE

Reformaté en 2021 cet observatoire met en place, en partenariat avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, un dispositif d'observation permettant d'éclairer la décision publique et de suivre l'effet des politiques publiques mises en œuvre.

Il s'agit d'anticiper l'émergence des dispositifs de suivi-évaluation des politiques publiques des partenaires engagés dans l'élaboration de documents de planification (Scot et PLUi) voire de schéma de développement de l'urbanisme commercial et autres opérations de revitalisation du territoire (ORT).

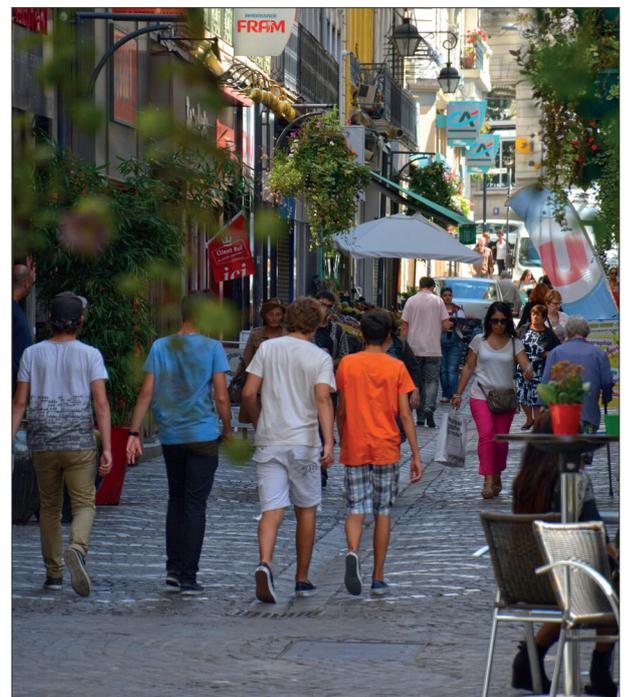
Fin 2022 - début 2023, l'observatoire ambitionne de publier les résultats de la nouvelle enquête comportement d'achat de la CCI (livraison automne 2022). Cette publication sera l'occasion d'analyser les nouveaux modes de consommation de ces 5 dernières années avec un bilan de l'impact de la crise sanitaire à l'échelle ligérienne (essor du e-commerce, développement de nouvelles formes de vente et de nouveaux concepts commerciaux) associées à des paroles d'acteurs du territoire.

### OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS

Observatoire historique de l'Agence, l'observatoire des mobilités (nouvelle dénomination en 2022) permet à l'Agence et à ses partenaires de bénéficier d'un socle commun de données de premier plan. Régulièrement mis à jour et récemment élargi à une échelle de coopération métropolitaine, il permet aux partenaires de l'Agence de bénéficier d'un suivi pertinent des évolutions de comportements, de fréquentation des réseaux.



## OBSERVATOIRE DU COMMERCE



En 2022 l'observatoire s'associe aux collectivités porteuses pour publier les résultats de l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC2) mise en œuvre à l'échelle d'un vaste territoire dans la Loire et la proche Haute Loire.

## AXE 3 : COMPRENDRE LES TRANSITIONS ET RÉVÉLER LEURS IMPACTS

### OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Dernier né dans le dispositif d'observation de l'Agence, l'ex-observatoire de l'environnement a finalisé en 2021 une profonde mue pour permettre l'appréhension des transitions environnementales qui marquent dès aujourd'hui nos vies quotidiennes et les évolutions des politiques publiques.

L'observatoire a pour vocation, à terme, d'illustrer et questionner nos territoires partenaires dans leurs évolutions vers un modèle de développement plus durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique (analyse et adaptation), de la rareté des ressources (eau, sol...) et de transitions énergétiques (sobriété, production énergie renouvelable).

En 2022 il proposera une analyse territorialisée des données de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE). L'objectif sera de faire état des dernières données disponibles en les mettant en perspective avec des avancées réglementaires et des projets locaux. Un zoom spécifique sur l'énergie photovoltaïque sera mis en œuvre en s'appuyant sur les choix de filières locales, la loi Climat et Résilience concernant le statut des fermes photovoltaïques, les questions d'agrivoltaïsme (norme AFNOR). La publication proposera un état des productions photovoltaïques du territoire ligérien.

### OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES



© fotomelia

### OBSERVATOIRE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET DE LA PLANIFICATION

L'année 2021 a été marquée par la livraison d'une couche d'occupation du sol 2020 mise en œuvre par le réseau des Agences d'urbanisme en Auvergne Rhône-Alpes et d'en assurer l'analyse sur la période 2010-2020.

Au-delà, le dispositif d'observation mettra en œuvre en 2022 une analyse plus transversale de la donnée occupation du sol et de ses évolutions : croisement avec le recensement des PLU des communes ligériennes disponible à fin 2022, analyse rétrospective des efforts fournis par les territoires depuis 2000 en matière de réduction des consommations d'espaces agricoles et naturels, croisement avec une analyse typo morphologique sur un territoire.

**Par ailleurs, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne mutualisent leurs travaux pour répondre à leurs partenaires communs, avec l'objectif d'une meilleure prise en compte des synergies et complémentarités entre leurs deux systèmes territoriaux, adjacents.**

En 2022, les deux Agences gèrent en commun des bases de données (bases de données sur les autorisations commerciales en CDAC et CNAC par exemple) à l'échelle de l'aire métropolitaine et mettent en œuvre des scènes de débats et d'échanges communes (modalités pratiques et politiques d'atteinte du Zéro Artificialisation Nette au printemps 2022).

Pour rappel, l'Agence gère et anime, depuis les années 2000, pour le compte de ses partenaires, un **outil multimodal de modélisation des déplacements**. Propriété de Saint-Étienne Métropole et mis à disposition d'epures. Il constitue un support technique mutualisé de référence pour la conduite des études transports des partenaires, à l'échelle locale. Ce modèle est utilisé par l'Agence et ses partenaires pour conduire, dans le socle commun, des études partenariales, et par chaque partenaire dans le cadre du programme partenarial.

En 2022, la mise à jour du modèle multimodal doit être mise en œuvre pour intégrer les données dites comportementales de la population issue de l'enquête mobilité, finalisée par les collectivités partenaires de l'EMC2 sur le bassin du Sud Loire.

Une autre expression de la mutualisation se trouve dans l'entretien d'un **outil d'analyse de l'occupation du sol (MOS)**, acquis grâce à la mutualisation des membres de l'Agence depuis 1999.

Produit en partenariat avec les Agences de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand un millésime 2020 a été livré en 2021.

Dès 2022 seront mis à disposition des partenaires du collège des membres de droit et des membres actifs les millésimes 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020 du MOS.

Ils seront utilisés pour toutes les procédures de planification confiées à l'Agence d'urbanisme. Le modèle d'occupation du sol est l'outil à ce jour le plus performant localement, recensant et classifiant les évolutions des différentes occupations du sol.

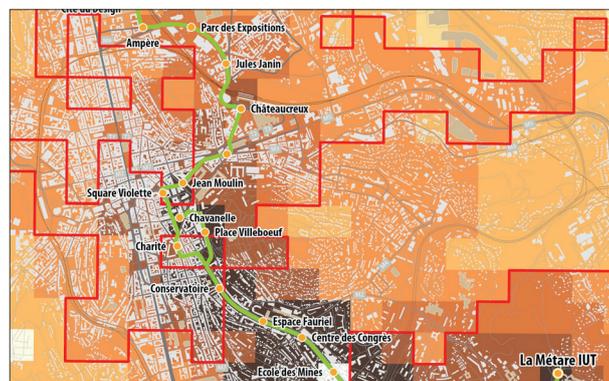
Au-delà, le réseau des Agences assurera en 2022 un suivi de la production d'une occupation des sols nationale en lien avec la DREAL

et les territoires du Rhône. Les départements de la Loire, de l'Isère et du Puy de Dôme devant en bénéficier à partir de 2023.

Outre la forte mutualisation liée à l'acquisition et la mise à disposition des données auprès des partenaires, cette connaissance des territoires et des problématiques sociales et urbaines apporte une véritable valeur ajoutée au partenariat, par les échanges, la mutualisation et les travaux menés dans les observatoires et l'apport d'expertise qu'elle constitue.

Mais cette capitalisation et cette mutualisation ne sont réellement valables que si ces travaux sont connus, partagés entre les partenaires et qu'ils éclairent la décision politique.

#### MODÉLISATION DES DÉPLACEMENTS



#### OUTIL D'ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL (MOS)



# CAPITALISER ET PARTAGER

- Gestion du SIG / flux vers SIG partenaires
- Portail e-observ'

Engagée à la fin de l'année 2015, la réflexion sur le partage de la donnée est au cœur de l'activité d'epures. Que ce soit en réseau, à l'échelle métropolitaine ou locale, le Conseil d'administration de l'Agence a souhaité réaffirmer epures comme centre de ressource territorial, mettant à disposition ses données de façon complémentaire aux systèmes existants ou en projet.

La mise en œuvre de cette orientation a transformé durablement les modalités de gestion de la donnée des observatoires au sein des équipes de l'Agence.

**Le déploiement du portail de données e-observ' pour le grand public permet d'ores et déjà d'accéder à la donnée, à des comparaisons et de créer très facilement des cartographies.**

Il est également possible d'obtenir des rapports d'indicateurs permettant par exemple, aux EPCI de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne, de se comparer avec d'autres EPCI de taille comparable en France.

L'accès à un certain nombre de fonctionnalités est réservé aux seuls membres de l'Agence et permet l'accès à des données réservées (promotion immobilière en 2019, valeurs foncières et immobilières en 2020, comparateur de territoires en 2021) ou traitées à des échelles plus fines territorialement (valeurs immobilières).

Par ailleurs, epures a mis en place, via son accès partenaires, des flux qui mettent automatiquement à jour les systèmes d'information géographique des collectivités (collège des membres de droit) permettant à ces dernières de ne plus avoir à s'en occuper et permettant une véritable mutualisation entre tous.

e-observ' - CHIFFRES CLES



**EN QUELQUES CLICS,  
ACCÉDEZ AUX DONNÉES DES OBSERVATOIRES  
DE L'AGENCE D'URBANISME**

**CRÉEZ VOS CARTES !**

 **IMPRIMEZ**     **TÉLÉCHARGEZ**

 [www.epures.com](http://www.epures.com)     [@epures42](https://www.facebook.com/epures42)     [@epures42](https://twitter.com/epures42)

# ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR

- L'animation du partenariat, gestion du programme
- Fonctionnement du centre de documentation
- Les veilles et les outils internet
- Les séminaires, les rencontres, les réflexions
- Développement de l'interface e-mob à l'échelle de la coopération métropolitaine

L'animation du partenariat constitue le troisième chapitre du socle partenarial de l'Agence d'urbanisme.

Ces missions visent à renforcer les liens entre l'Agence et ses partenaires, notamment par les points de suivis réguliers du programme de travail et des échanges plus nombreux. Aujourd'hui, l'effort doit être porté sur l'intensification de la valorisation des travaux pour leur donner une plus forte lisibilité et assurer un meilleur partage de l'information.

En complément, l'Agence a une mission de capitalisation et de restitution de la connaissance, notamment à travers le recueil de l'information, son traitement et sa diffusion. Outre la tenue à jour et l'alimentation du site web, la documentation assure l'accueil du public et la mise à disposition de l'information. Elle fournit également une aide technique via la veille et des recherches documentaires et assure une veille informationnelle interne et externe (veille sur l'actualité locale et professionnelle hebdomadaire, collaboration avec l'Agence de Lyon pour la revue de presse métropolitaine...).

Cinq outils de communication assurent une diffusion régulière, voire quotidienne, aux membres. L'accès à ces outils se fait sur simple demande.

En 2022, la mission Observation de l'Agence mettra en œuvre des rencontres thématiques en direction de ses partenaires au travers de :

- **3 clubs** des observatoires réunissant élus et techniciens en présentiel dans un lieu adéquat et avec une animation adaptée
- **8 webinaires** exclusivement dématérialisés, en visioconférence, au format plus court et permettant de valoriser les outils, les méthodes, les études et publications de l'Agence.

- 2 rencontres partenariales sur les thèmes de l'Economie et de l'Habitat

Enfin depuis 2014, la plateforme e-mob est disponible ([www.e-mob.fr](http://www.e-mob.fr)). Développé dans le cadre du programme de recherche PREDIT 4 (2011-2014), ce calculateur a pour objectif de sensibiliser les ménages aux impacts économiques et énergétiques liés à leur choix de localisation résidentielle, en intégrant l'ensemble des coûts liés aux logements et aux transports.

Depuis, l'Agence d'urbanisme développe régulièrement l'outil pour l'adapter aux besoins de ses membres (périmètre, interface, indicateurs, mise à jour de données etc.). L'intégration d'e-mob dans le socle partenarial a pour objectif de garantir le maintien et la gestion de la plateforme et d'identifier les innovations à apporter. **L'année 2022 permettra d'opérer un rajeunissement de l'interface graphique, marquant ainsi la finalisation des évolutions significatives des périmètres de pertinence en 2021, pour l'adapter aux enjeux d'échelle métropolitaine Lyon-Saint-Etienne.**

Les collectivités membres de l'Agence peuvent se saisir de cet outil à des fins d'accompagnement des ménages ou pour illustrer leurs réflexions dans le cadre de l'élaboration de leur politique publique.

# AIDER, ACCOMPAGNER, INNOVER

- Le développement de nouveaux outils et méthodes
- Les journées d'appui aux membres

Enfin, le socle partenarial de l'Agence conduit, pour les besoins de ses membres et le développement continu de la pertinence de ses outils et méthodes et l'efficience de son offre de services, **des innovations méthodologiques et des appuis juridiques.**

Ainsi en 2022 seront poursuivis ou enclenchés les éléments suivants :

- **La poursuite des appuis juridiques** visant à maîtriser le contenu modernisé des PLU/PLUi et des Scot ; action engagée en 2017, qui vise à apporter de la connaissance et de l'expertise aux collectivités qui sont confrontées à la recodification du code de l'urbanisme
- **La finalisation d'un cycle de réflexions** associant l'Agence, ses partenaires et des universitaires sur la question de la **ville productive.**

- L'Agence accompagnera également un programme de recherche soutenu par l'inter-Scot de l'Aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne dénommé « Décarbolyse » ; L'objectif visé par ce projet scientifique est de comprendre ce que décarboner veut dire concrètement pour les acteurs d'un territoire, sur les plans économiques, environnementaux et sociaux.

Ce projet de recherche est porté au sein du laboratoire CerCrid de l'Université Jean Monnet à Saint- Etienne

- L'accompagnement d'une thèse sur la **détermination des indicateurs de mesure de la participation des territoires à l'atteinte des limites planétaires** via une collaboration avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne. Champ d'expertise très innovant au niveau national, ces travaux sont particulièrement suivis par les services du Ministère de l'écologie et l'ADEME.

A la suite de la réforme des statuts portés par le Conseil d'administration de l'Agence, le socle partenarial héberge depuis 2020 **des jours d'appui aux membres de droit.**

Afin d'améliorer le dialogue Communauté-Communes et d'aider à l'exercice de l'action publique territoriale, epures propose ainsi aux membres du collège des membres de droit des journées d'appui.

Cette ingénierie à disposition est à utiliser à discrétion, en fonction des actualités, priorités d'actions et besoins de la collectivité et peut être mobilisée sur l'ensemble des thématiques proposées par l'Agence d'urbanisme.



@ epures



# LES AUTRES MISSIONS DU PROGRAMME PARTENARIAL

## LES COOPÉRATIONS POUR DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE EN RÉSEAU

**LE VOLET DE RÉFLEXIONS  
PORTÉ À L'ÉCHELLE  
DE LA COOPÉRATION  
MÉTROPOLITAINE PAR  
LE RÉSEAU DES AGENCES  
D'URBANISME DE LYON ET  
DE SAINT-ÉTIENNE (A2) SE  
DÉPLOIE EN 2022 EN LIEN  
AVEC LES ORIENTATIONS  
DES NOUVEAUX EXÉCUTIFS  
: SCOT(S) DE L'INTER-SCOT,  
PÔLE MÉTROPOLITAIN ET  
SYNDICAT MÉTROPOLITAIN DES  
TRANSPORTS.**

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne mutualisent leurs compétences et mettent en place une part non négligeable de leurs programmes au service de la coopération métropolitaine.

Il s'agit de répondre à leurs partenaires communs tout en affirmant collectivement l'objectif d'une meilleure prise en compte des synergies et complémentarités entre leurs deux systèmes territoriaux adjacents.

Il s'agit donc de positionner les outils des Agences d'urbanisme dans les processus de coopérations métropolitaines et de proposer par cette collaboration originale, une ingénierie au service des territoires et des acteurs de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne.

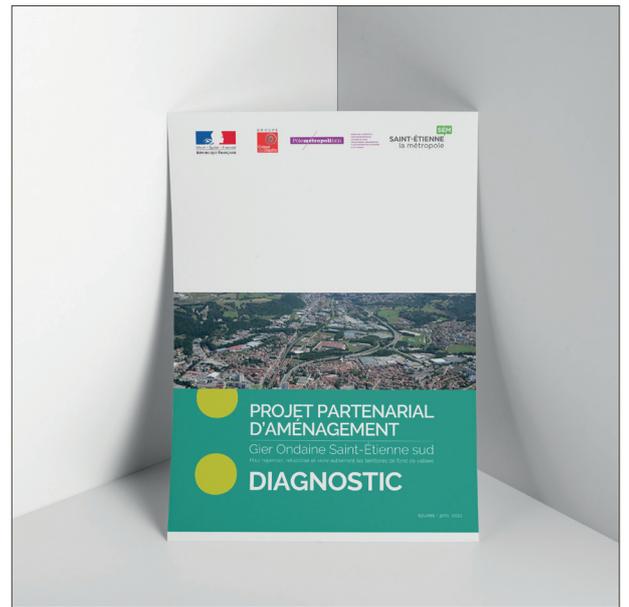
Des travaux à visée stratégique à l'échelle du Pôle Métropolitain ou de ses territoires s'entament ou se poursuivent en 2022. A la suite de 2021, marquée par une participation du réseau A2 à la construction d'une feuille de route pour le mandat des élus du Pôle Métropolitain, les deux Agences vont pourvoir aider à **construire une démarche de travail itérative entre élus pour questionner le modèle de développement des territoires du pôle au regard des nouveaux enjeux locaux et plus globaux**. Le pôle métropolitain ouvre ici, avec l'appui du réseau A2, une nouvelle étape de la construction de la coopération métropolitaine en revisitant ses fondements et ses objectifs.

Par ailleurs, l'Agence accompagnera également le Pôle Métropolitain sur la finalisation et la valorisation d'un volet de démarches en lien avec la feuille de route du Pôle Métropolitain et ses différentes thématiques : Economie (**logistique**) et **Alimentation** par la création d'une scène d'échanges sur les Projets Alimentaires Territoriaux des membres.

Plus particulièrement, epures valorisera, au titre du volet territorial du programme avec le Pôle, des apports en matière d'urbanisme favorable à la santé mis en œuvre dans le process d'études du Programme Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne. Par ailleurs, les deux Agences animeront une scène d'échanges entre le PPA GOSE et la mission Givors mise en œuvre par la Métropole de Lyon.

Dans le cadre de l'**inter-Scot** de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne, 2022 constituera une nouvelle année de valorisation sur les questions de la **ressource** mais également des modalités de mise en œuvre des principes du **Zéro Artificialisation Nette**. Cette mission sera mutualisée avec les objectifs portés l'EPORA pour constituer, en 2022, une scène d'échanges partenariale sur cette question. Les deux Agences accompagneront l'inter-Scot dans la formalisation d'une analyse technique servant la rédaction des positions politiques communes au sein de la **future Conférence des Scot** instaurée par la Loi Climat et Résilience et devant se réunir à l'automne 2022.

L'inter-Scot finalisera aussi, en mutualisant cette approche avec le Pôle Métropolitain le canevas technique d'une observation mutualisée des **potentiels fonciers de développement**



EXTRAIT PLAN DU RER DE MUNICH



**économique** au sein des territoires dans la droite ligne des orientations de la loi Climat et Résilience.

L'inter-Scot poursuivra en 2022 ses observations des projets commerciaux et s'interrogera sur le **volet logistique des futurs Scot** au regard des nouvelles obligations légales.

De la même façon, les travaux engagés par le **SMT-AML** se poursuivent, tant sur le plan de l'appui technique que de réflexions stratégiques sur l'organisation des offres multimodales sur le territoire couvert par le Syndicat : bilan de la démarche du **Plan d'action intermodal (2019-2021)**, de la consolidation pluriannuelle des **données T-Libr** ou encore l'élaboration de **plans de réseaux couverts par les offres tarifaires T-Libr**. Principal chantier de l'année 2022, le SMT approfondira également la définition partagée et les caractéristiques cibles du projet de RER autour des Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne. Enfin, l'année 2022 permettra l'élaboration d'un état des lieux de **l'offre de covoiturage** et estimer son potentiel.

La collaboration avec le territoire des **Monts du lyonnais** (évaluation du Scot réglementaire) se poursuit dans un dispositif A2.

**L'intervention du réseau Urba4 à l'échelle régionale reste à un bon niveau d'engagement.**

L'Agence poursuivra également ses coopérations avec les trois autres Agences d'Auvergne Rhône-Alpes, au sein du réseau Urba4, autour des problématiques d'échelle régionale.

Le réseau Urba4 reste mobilisé pour la mise en œuvre du **SRADDET sur son volet trame verte et énergie à la demande de la DREAL**.

PARCELLE REVÉGÉTALISÉE RUE DE TERRENOIRE  
À SAINT-ETIENNE



@epures

Le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes (Urba4) entamera en 2022 avec le soutien de la DREAL et de l'ADEME, la mise en œuvre d'un nouvel **atlas régional** (après ceux produits avec l'INSEE entre 2015 et 2017), orienté vers une **lecture renouvelée et prospective des dynamiques de l'espace régional**. Ce projet d'atlas a pour objectif **d'aider les élus et les acteurs de la région à s'emparer des enjeux des transitions** pour relever les défis majeurs à l'œuvre (sociaux, sanitaires, économiques et environnementaux) et changer la façon de penser et faire territoire.

**EPORA** accompagne ces démarches et les Agences finaliseront en 2022 les réflexions entamées sur les process de **renaturation** (approche exploratoire visant à définir, valoriser des expériences et questionner le modèle économique) ainsi que sur la problématique des **opérateurs en marché détendu**, et ainsi mieux comprendre les ressorts de l'attractivité des territoires pour les acteurs de l'immobilier.

Nouvellement en 2022, EPORA sollicite le réseau des Agences pour explorer les modalités **et enjeux de la mobilisation du foncier et de la reconquête des zones d'activités économiques**.

A l'initiative de l'Ademe les Agences d'urbanisme seront également mobilisées sur la question des marchés du logement locatif et les conditions de traitement des **passoires thermiques** en lien avec les objectifs légaux en la matière à la suite de la réforme des diagnostics de performance énergétique (DPE).

Le réseau urba4 poursuivra par ailleurs pour la DREAL sa mobilisation pour l'animation du **club régional PLUi** et la participation à **l'animation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement**.

# À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES LIGÉRIENS : POURSUITE DES MISSIONS ENGAGÉES ET NOUVEAUX DOSSIERS

## LA PLANIFICATION ET LES PROJETS TERRITORIAUX

*Les exercices de planification sont au cœur de l'activité de l'Agence d'urbanisme depuis son origine. Epures accompagne, selon des formats variables, ses membres qui bénéficient de la mutualisation de l'offre de services, des méthodologies, des outils et des compétences de l'Agence d'urbanisme.*

2022 verra la poursuite d'un niveau d'engagement important d'epures en matière de **planification** puisque **4 procédures de PLUi** continuent à être accompagnées. **8 PLU** seront également accompagnés par epures.

En parallèle au premier PLUi de la Loire, celui de la **COPLER**, qui se finalise pour approbation au premier trimestre 2022, l'Agence finalise l'accompagnement du PLUi de **Loire Forez à 45 communes**. Le lancement d'une nouvelle procédure à 87 communes est en cours de débat au sein des instances de Loire Forez agglomération.

2022 verra également se poursuivre le PLUi de **Saint-Étienne Métropole** qu'epures accompagne pour aboutir à la mi année au débat du PADD et l'entame de la mise en œuvre avec les communes membres des futurs zonages et règlements en passant par la détermination des espaces bénéficiant d'Orientations d'Aménagement (OAP) sur des secteurs importants de projets urbains. Tous ces éléments ayant vocation à être poursuivis en 2023.

L'ensemble de ces démarches de PLUi bénéficie de l'expérience capitalisée par l'Agence d'urbanisme antérieurement, des méthodologies testées et des dimensions partenariales de ses pratiques et conduites

OAP DENSIFICATION



de réflexions. On peut noter à ce titre l'entame du zonage des zones agricoles et naturelles, méthodologie expérimentée sur Loire Forez et la Copler et qui se déploie aujourd'hui sur Saint-Etienne Métropole.

L'ensemble des partenaires bénéficient également des acquis méthodologiques et mutualisés en matière de mesure de consommation des espaces agricoles et naturels (acquisition d'une couche d'occupation du sol mutualisée depuis 2000)

La révision du **Scot Sud Loire** sur son nouveau périmètre se poursuit également avec l'écriture du projet politique et du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) à l'automne. L'Agence s'engagera dès 2022 dans l'écriture des orientations et objectifs qui formeront le corpus de règles du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) devant se finaliser en 2023.

L'accompagnement du **Scot des Monts du Lyonnais** par les deux Agences de Lyon et de Saint-Etienne se prolongera dans le cadre de son **évaluation réglementaire**.

Il en est de même pour le **Scot du Roannais**, nouvellement créé début 2022, et qui doit conduire sur 2022 et 2023 **deux évaluations réglementaires** sur les périmètres des Scot de l'ex Syepar et l'ex Scot du bassin de vie du Sornin.

Les adhérents de l'Agence bénéficient là encore, des travaux et méthodes développés sur d'autres territoires, permettant une mutualisation des approches d'évaluation.

L'Agence accompagnera également le **Scot du Roannais** dans une démarche **d'interconnaissances entre territoires** organisée en deux phases : une approche des dynamiques générales du territoire et une approche plus particulière des dynamiques de consommations des espaces agri-naturels.

Enfin les territoires de **Forez Est et des Monts du Pilat** seront accompagnés par l'Agence pour mesurer les **impacts de la loi Climat et Résilience sur les procédures de planification de compétence communale** à partir d'une approche mutualisée à l'échelle des communautés de communes.

Comme chaque année, le **Conseil de développement de Saint-Étienne Métropole** continuera d'être accompagné dans ses travaux.

CHAZELLES-SUR-LYON



@ epures

PAYSAGE RURAL DU ROANNAIS



@ epures

## LES ÉTUDES ET PROJETS URBAINS

*Les sollicitations auprès d'epures se poursuivent en matière d'études urbaines. Que ce soit en intervention rapide, très en amont des projets, pour tester la faisabilité ou pour cadrer les enjeux, ou encore, pour préparer une programmation, voire une intervention future, l'Agence accompagne les élus et les partenaires vers la définition des réponses à leurs besoins, dans un cadre réaliste tant techniquement que financièrement.*

Les connaissances et expertises d'epures sur le **patrimoine local**, via la base de données constituée de longue date, seront actualisées et alimenteront la démarche de PLUi et le travail préalable de candidature au label Pays d'art et d'histoire de Saint-Étienne Métropole.

D'un point de vue plus local encore, l'Agence interviendra en accompagnement des réflexions du projet urbain stéphanois, maintenant la culture du partenariat et des liens forts entre epures, la Ville et l'EPASE.

Au niveau des communes, 2022 sera une année un peu en retrait. Cependant, les communes de **Firminy, et de Sorbiers** poursuivent et lancent respectivement, avec l'appui de l'Agence, l'élaboration de plan guide pour l'aménagement de leur centre-ville ou des réflexions sur des friches.

A l'instar des autres Agences d'urbanisme, epures a proposé d'accompagner les communes lauréates de la démarche nationale « petites villes de demain ». L'Agence a construit dès 2021 avec Sainte-Sigolène et la Copler un appui adapté à leurs besoins, qui se déploie en 2022 dans le calendrier exigeant de la construction de l'ORT. L'Agence accompagne à ce titre la commune de **Sainte-Sigolène** (43) renouant ainsi avec une intervention sur la Haute Loire et **les communes du territoire de la COPLER** (Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Régny et Neulise).

Enfin l'Agence sera cette année encore très impliquée dans le déploiement des actions du **Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne** porté par Saint-Etienne Métropole. Le Projet Partenarial d'Aménagement a pour vocation de dynamiser, préciser, fédérer, coordonner et organiser les

modalités d'action sur le territoire des vallées industrielles du Gier, de l'Ondaine et du sud Saint-Etienne afin d'améliorer, entre autres, le cadre de vie global et l'attractivité des fonds de vallées. Dispositif issu de la loi ELAN, il s'agit d'un contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales et établissements publics.

Après l'élaboration du diagnostic (2020-2021), epures poursuit son accompagnement dans les déclinaisons du Plan Guide élaboré par les partenaires sur la stratégie foncière à mettre en œuvre et des approches porteuses d'une démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé sur la thématique des voiries bruyantes et l'animation d'un atelier Nouvelles Formes d'Habiter mis en œuvre en lien avec l'université Jean Monnet.

Enfin, l'Agence d'urbanisme appuiera les réflexions de l'EPASE sur les enjeux et les priorités de ses futures interventions au travers notamment de la mise en place de **l'Epascope - observatoire de l'aménagement urbain durable** mettant en relief les évolutions des territoires d'intervention de l'établissement. En 2022 au-delà du traitement global des indicateurs du MacroScope, l'Agence mettra en œuvre un traitement particulier du pilier économique dans un MicroScope.

### SAINTE-SIGOLENE



## L'HABITAT ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

*L'accompagnement des politiques publiques sur le champ de l'Habitat et du développement social des territoires s'ancre dans les activités de l'Agence depuis de longues années. Outil d'ingénierie au service de ses membres, l'Agence développe des accompagnements de politiques publiques tant en termes d'élaboration que de suivi évaluation.*

L'année 2022 sera marquée par le bilan triennal du PLH de Saint-Etienne Métropole, la poursuite de l'analyse de la vacance et la mise en place du websig sur les copropriétés dégradées. Cette année marquera également la poursuite de réflexions sur la programmation immobilière sur le territoire de Saint-Etienne Métropole qui permettront de mieux cerner les dynamiques et les besoins de ce territoire servant au bilan du PLH.

La poursuite du déploiement de l'observatoire du logement étudiant (OTLE), labellisé au niveau national, confirme le rôle d'epures dans l'observation et l'animation des communautés d'acteurs locaux.

L'analyse des transactions immobilières sur Loire Forez agglomération sera quant à elle mise à jour.

L'expérimentation sur la massification de la rénovation énergétique sur le territoire et notamment dans le résidentiel sur le territoire de Loire Forez agglomération sera conclue et

démontre une nouvelle fois la forte dimension partenariale et mutualisée de l'activité de l'Agence et la dimension exploratoire de certains de ses travaux, au bénéfice de ses membres.

L'observatoire départemental de l'habitat sera renforcé avec la mise en place d'indicateurs composites pour affiner le suivi du Programme Départemental de l'Habitat (PDH).

L'accompagnement des politiques sociales sera également au programme de l'activité 2022, avec l'Observatoire Social des Quartiers de la Métropole et ses analyses annuelles sur différentes thématiques de la géographie prioritaire qui permettront d'alimenter l'évaluation du contrat de ville, ou le suivi du dispositif de veille sur les quartiers stéphanois (DVQS) qui permet un regard tant transversal que des focus thématiques, par quartier, des dynamiques socio-économiques de Saint-Étienne.

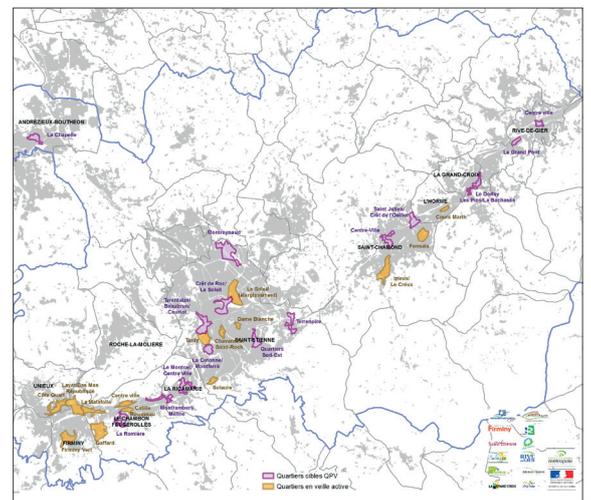
Loire Forez agglomération sera accompagnée sur le suivi de l'emploi dans les quartiers en géographie prioritaire tandis que Saint-Étienne Métropole et l'Etat mutualiseront une démarche pour décliner le calcul du taux de logement social.

SITE TREFILIERE



@ epures

REFORME DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



@ epures

## L'ÉCONOMIE

*L'accompagnement des politiques publiques sur le champ de l'économie s'arrime à la fois à une expertise des tendances économiques développées dans le socle partenarial mais aussi depuis quelques années par des collaborations accrues avec les collectivités membres en matière d'expertise foncière sur les gisements fonciers économiques.*

L'Agence continuera son accompagnement du **suivi de l'emploi sur différents quartiers** de la ville de Saint-Etienne en lien avec la Ville et l'EPASE.

Les deux démarches structurantes d'élaboration de « Toile industrielle » dans les domaines de la santé et du Manufacturing se poursuivront pour donner suite à leur lancement en 2021. L'Agence voit ici aboutir une de ses propositions permettant d'asseoir la connaissance et les interactions entre entreprises dans les filières phares du territoire Métropolitain.

Comme pour d'autres sujets, la mutualisation des méthodes et des pratiques bénéficie aux membres de l'Agence et confirme la dimension partenariale de son activité. A ce titre, la méthodologie expérimentée avec SEM sur la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales** (GPECT) avait ensuite été utilisée **sur Loire Forez agglomération**. Cette démarche a permis en 2021 de réfléchir, en collaboration avec ELO, aux formations à développer ; démarche qui se poursuit en 2022.

Le déploiement de **l'observatoire territorial du design** sera poursuivi répondant ainsi à des propositions issues des assises nationales du design (décembre 2019). Deux territoires, la région Hauts-de-France et la région Auvergne Rhône Alpes sont les territoires pilotes de cet observatoire national du design.

ZA PIERRE LOTI



@epures

L'Agence se place ainsi sur ses compétences dans l'écosystème stéphanois de promotion de la filière créative design.

En accompagnement des stratégies économiques de ses membres en matière foncière l'Agence finalisera avec **Forez Est** sa participation à la définition de la **stratégie en matière de zones économiques**. Le programme partenarial s'inscrit également dans l'accompagnement de la **Métropole** pour une étude visant à **qualifier les services et aménités des zones d'activités** et les **dynamiques import-export du tissu industriel**. Enfin la collaboration avec la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne sera poursuivie pour la mise en place des indicateurs de **suivi de pérennité des créations d'entreprises** sur Saint-Etienne Métropole.

## LES MOBILITÉS

*Epures mobilise la qualité de son expertise en matière de mobilités, au profit de la construction des politiques publiques locales et ce, à toutes les échelles, du quartier à la coopération métropolitaine Lyon Saint-Etienne.*

Le lancement du Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole constitue sans conteste l'axe fort de l'année 2022 avec l'entame du diagnostic et la formalisation des enjeux. Ce travail sera poursuivi en 2023 pour aboutir à une approbation de ce document cadre en 2024.

L'Agence d'urbanisme organisera la mise en valeur des résultats de l'enquête ménage-déplacement (EMC2). Cette dernière permettra de mesurer les évolutions depuis dix ans des pratiques locales de mobilité.

Un accompagnement sera mis en place pour les études de l'étoile ferroviaire stéphanoise et une phase d'études sera entièrement confiée à l'Agence dans ce cadre sur l'intermodalité des gares et la coordination des réseaux dans le Sud Loire. L'ensemble de ces réflexions, analyses et mises en perspectives voire en pré-opérationnalité entre évidemment en résonance avec les réflexions à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne mais doit valoriser les enjeux propres aux dessertes internes de l'aire métropolitaine stéphanoise dans la suite des engagements de l'Etat relatifs à l'amélioration des mobilités Lyon-Saint-Etienne.

Par ailleurs, à l'échelle des communes et des quartiers l'Agence travaillera à différentes missions sur l'organisation des mobilités. Forte de son expérience, l'Agence accompagnera la commune de Firminy pour l'élaboration d'un schéma de mobilité d'échelle communale. Epures sera mobilisée pour une déclinaison pré-opérationnelle en matière d'aménagements d'un axe cyclable et du développement du service VeliVert à Saint-Etienne Métropole. Elle développera ses analyses pour une bonne gestion des circulations et stationnements sur le secteur du CHU Nord, en lien avec les projets de développement du site hospitalier. Enfin

l'Agence accompagnera la ville de Saint-Etienne sur le secteur de Beaulieu Marandinière et finalisera les réflexions sur le secteur de Terrenoire, entamées en 2021. L'Agence livrera une expertise de modélisation sur des projets de développement des lignes M10 et T2 du réseau de Saint-Etienne Métropole.

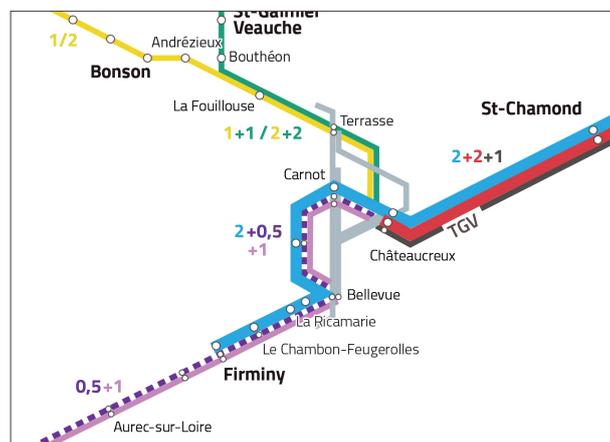
Epures finalisera, sur le secteur du Sud Plaine, une démarche initiée par le Département de la Loire sur la préfiguration d'un contrat d'axe tandis qu'elle achèvera avec Forez-Est les réflexions sur son schéma de mobilité intercommunal.

### STATION VÉLI'VERT



@ epures

### ETOILE FERROVIAIRE STEPHANOISE



@ epures

## L'ENVIRONNEMENT

*Enjeu d'avenir, la mobilisation de l'Agence sur des thématiques environnementales s'adapte aux besoins exprimés par ses membres. Elle est à ce jour plus développée via les travaux en réseaux A2 et Urba4 que directement en lien avec le niveau local.*

Les missions environnement sont, pour la majorité d'entre elles, des prolongements de missions déjà engagées, comme l'assistance au **Contrat Vert et Bleu de Métropole**, l'accompagnement du Département dans l'**observation du SAGE**. L'Agence d'urbanisme aura également la charge d'une partie des études du **Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)** porté par le Département dans le cadre du SAGE.

## LE FONCIER

*Matière première de l'aménagement, la ressource sol est aujourd'hui au cœur des problématiques d'aménagement et d'urbanisme. L'expertise de l'Agence se développe en lien avec les nouvelles orientations légales dans une perspective de maîtrise de l'artificialisation et de sobriété.*

En 2022, epures continuera à accompagner la **politique foncière d'EPORA**, tant au niveau local que sur la question des PLUi par la mise en place d'échanges réguliers d'actualité sur les projets.

L'étude de **recherche de gisements fonciers économiques** se poursuivra sur le territoire de Loire Forez agglomération.

L'Agence développera avec ses partenaires **deux démarches méthodologiques partenariales** pour assurer la déclinaison de la Loi Climat et Résilience. La première

consistera à définir le cadre méthodologique commun pour **réaliser un inventaire des friches mobilisables**. Saint-Etienne Métropole déclinera cette méthodologie de manière volontaire sur son territoire dès 2022. La deuxième consistera en l'élaboration d'un canevas méthodologique commun pour la mise en place des **observatoires fonciers** issus de la loi.

Ces deux démarches communes aux membres de l'Agence sont conduites dans l'esprit d'une mutualisation future des méthodes voir des outils d'observation dès 2023.

Enfin Saint-Etienne Métropole souhaite obtenir l'appui de l'Agence sur l'entame d'une **stratégie foncière à l'échelle de la Métropole** (capitalisation des études gisements et consolidation dans une vision territoriale et non plus seulement thématique, capitaliser les approches sur la vacance en logements par exemple).

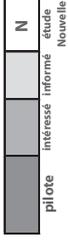
## LES ÉQUIPEMENTS

Les services de **Saint-Étienne Métropole** et de **Loire Forez agglomération** bénéficieront des outils d'analyse spatiale, de description de l'accessibilité, mutualisés et gérés par epures, au bénéfice de ses membres pour parfaire leur expertise sur l'aménagement de **points de collectes de composteurs** et de mises en œuvre des politiques d'équipement en bornes de recharges électriques pour les véhicules.



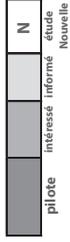


# DÉTAIL DU PROGRAMME **PARTENARIAL** 2022



Nouv.	n°	étude	Prog 2022 (financements)	Prog 2022 (jours)	%	Etat	SEM	LFa	COPLER	Forez Est métrop.	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Pilat	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ANS	ADEME	Autres (Roannais aggro-CHU-CCI- Univ- PNR Pilat- SEL...)
<b>SOCLE PARTENARIAL</b>																							
<b>OBSERVER, COMPRENDRE, DIFFUSER</b>																							
	00/210	VALORISATION ET OBSERVATION AMENISE		5																			
	01/053	OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANIFICATION		20																			
	01/106	OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES		40																			
	04/003	OBSERVATOIRE HABITAT		60																			
	04/071	OBSERVATION DE LA PROMOTION IMMOBILIERE		10																			
	04/075	OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS		40																			
	06/004	OBSERVATOIRE COMMERCE		20																			
	06/011	OBSERVATOIRE DE LECONOMIE		80																			
	07/006	OBSERVATOIRE DES MOBILITES		0																			
	07/007	MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET MISE A JOUR		50																			
	08/025	OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES		20																			
	09/022	OBSERVATOIRE DES MARCHES FONCIERS		20																			
	10/008	OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE		20																			
	11/013	PUBLICATIONS TRANSVERSALES		30																			
	<b>TOTAL</b>		<b>238 229 €</b>	<b>415</b>	<b>7,6%</b>																		
<b>CAPITALISER, PARTAGER LA DONNEE</b>																							
	00/213	URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES		15																			
	01/006	MISSION OBSERVATION		30																			
	01/158	e-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES		30																			
	01/192	MODELE D'OCCLUSION DES SOLS		18																			
	01/196	GESTION DES BASES DE DONNEES		105																			
	01/197	ACHAT DE DONNEES OBSERVATOIRES		45																			
	07/150	e-mob SOCLE EXTENSION ET GESTION		10																			
	<b>TOTAL</b>		<b>158 595 €</b>	<b>283</b>	<b>4,6%</b>																		
<b>ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR</b>																							
	11/001	ANIMATION DU PARTENARIAT		60																			
	11/005	INSTANCES AGENCE		50																			
	11/006	CENTRE DE DOCUMENTATION		90																			
	11/009	INFORMATION NUMERIQUE ET DOCUMENTS DE COMMUNICATION		60																			
	11/010	GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES		90																			
	11/011	CLUB DES OBSERVATOIRES		15																			
	11/012	TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (FMAU URBA4 A2)		35																			
	11/077	WEBINAIRES e-epures		20																			
	<b>TOTAL</b>		<b>238 300 €</b>	<b>491</b>	<b>7,7%</b>																		
<b>AIDER, ACCOMPAGNER</b>																							
N	01/203	SCENE D'ECHANGE DES PRESIDENTS DEPCI		10																			
	01/800	PARTICIPATION DEVELOPPEMENT OUTILS ET METHODES		30																			
	01/980	JOURS D'APPUI AUX MEMBRES DE DROIT		80																			
	<b>TOTAL</b>		<b>78 800 €</b>	<b>120</b>	<b>2,2%</b>																		
	<b>TOTAL SOCLE PARTENARIAL</b>		<b>742 920 €</b>	<b>1208</b>	<b>22,1%</b>																		
<b>AUTRES ETUDES PARTENARIALES</b>																							
<b>DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN</b>																							
	00/032	A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYON SAINT-ETIENNE ANIMATION		5																			
	00/096	URBA4 TRAME VERTE ET BLEUE DREAL SRAUDET		15																			
	00/130	A2 INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL		13																			
	00/152	URBA4 DREAL ATLAS REGIONAL		22																			
	00/153	URBA4 DREAL CLUB PLUI		0																			
	00/155	URBA4- DREAL COMITE REGIONAL HABITAT HERBERGEMENT		13																			
	00/160	A2 IS ENERGIE		5																			
	00/169	A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT LOGISTIQUE		30																			

Nouv.	n°	étude	Prog 2022 (financement)	Prog 2022 (jours)	%	Etat	SEM	LFa	COPLER	Forez Est	Pôle métrop.	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Pilat	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	ADEME	Autres (Roannais agglo-CHU-CCI- Univ- PNR Pilat-SIEL ...)	
	00/174	A2 SMT SUIVI T.LIBR		3																					
	00/177	URB44 PRISE SANTE ET URBANISME		54																					
	00/183	URB44 DREAL PUBLICATION NOUVELLES MOBILITES		4																					
	00/186	AZ SMT WEB SIG		5																					
	00/198	AZ POLE METROPOLITAIN MODELE DE DEVELOPPEMENT		27																					
	00/199	AZ SMT SUIVI PARTENARIAL		3																					
	00/200	AZ SMT PLANS METROPOLITAINS		10																					
	00/201	A2 IS EPORA ZERO ARTIFICIALISATION NETTE AMELIORSE		14																					
	00/207	URB44 ADRAE SCENE DECHANGE FRIGES ECONOMIQUES		12																					
	00/212	AZ SMT APPROFONDISSEMENT ZE SEMESTRE		10																					
	00/220	URB44 ADRAE SULETS EXPLORATOIRES		4																					
	00/221	AZ SMT AIRES CHALANDISES ET DE DIFFUSION		25																					
	00/222	A2 SMT BER		16																					
	00/224	A2 SMT WEBINAIRE ET SEMINAIRE FINAL		2																					
	00/225	AZ SMT ENSEIGNEMENTS PAI		6																					
	00/226	AZ IS PM OBSERVATOIRE ZAE		18																					
	00/227	AZ POLE METROPOLITAIN VOIRIES BRUYANTES		0																					
	00/229	URB44 EPORA URBANISME TEMPORAIRE		0																					
	00/230	URB44 EPORA TERRITOIRE DETENDU		7																					
	00/231	URB44 EPORA ZAN RENATURATION		12																					
	00/234	URB44 DREAL ENERGIE STRADDET		0																					
N	00/235	A2 SMT SCHEMA COVOITURAGE		10																					
N	00/236	URB44 ADRAE ZAN ET SORTIE MARCHÉ LOCATIF PASSOIRE THERMIQUE		57																					
N	00/237	URB44 EPORA SYNTHESE DES ETUDES		5																					
N	00/238	A2 IS CONFERENCE DES SCOTS		10																					
N	00/239	A2 IS VALORISATION MOBILITE		3																					
N	00/240	AZ POLE METROPOLITAIN ASSISTANCE MAITRISE DOUVRAGE		13																					
N	00/241	AZ POLE METROPOLITAIN POLITIQUE ALIMENTAIRE TERRITORIALE		5																					
N	00/242	AZ POLE METROPOLITAIN PPA SCENE DECHANGE GIVORS-GIER ONDAINE ST ETIENNE		5																					
N	00/243	A2 IS PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES INSEE		2																					
N	00/244	URB44 EPORA FONCHER ECONOMIQUE ZAE		0																					
		ajustements		0																					
		<b>TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN</b>	<b>273 100 €</b>	<b>444</b>	<b>8,1%</b>																				
<b>PROJET TERRITORIAL</b>																									
01/020		SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE REVISION		206																					
01/117		SCOT MONTS DU LYONNAIS		17																					
01/154		LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLUSI45 COMMUNES		141																					
01/157		LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLUI 87 COMMUNES		129																					
01/166		SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT		10																					
01/174		COPLER AMO PLUI		20																					
01/184		SAINT ETIENNE METROPOLE AMO PLUI		1000																					
01/187		SAINT ETIENNE METROPOLE PATRIMOINE		75																					
01/191		SAINT ETIENNE METROPOLE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT APPUI ELABORATION		117																					
01/193		SCHEMA CAMPUS MISE EN OEUVRE		5																					
N	01/204	SCOT DU ROANNAIS DEMARCHE D'INTERCONNAISSANCES		40																					
N	01/205	SCOT DU ROANNAIS EVALUATION SYEPAR		12																					
N	01/206	SCOT DU ROANNAIS EVALUATION SORIN		19																					
N	01/207	CC FOREZ EST IMPACTS LOT CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION		35																					
N	01/208	MONTS PILAT IMPACTS LOT CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION		26																					
		ajustements		7																					
		<b>TOTAL PROJET TERRITORIAL</b>	<b>1 143 440 €</b>	<b>1859</b>	<b>33,9%</b>																				
<b>PLANIFICATION COMMUNALE</b>																									
02/015		VEAUCHE ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL DURABILISME		89																					
02/035		MONTROND-LES-BAINS PROCEDURES		5																					
02/054		ST ANDRE LE PUY ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU		26																					
02/100		LA GIMOND ACCOMPAGNEMENT PLU		12																					
02/103		ST MEDARD EN FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU		40																					
02/136		SAINT-ETIENNE METROPOLE MODIFICATION PLU		10																					



Nouv. n°	étude	Prog 2022 (financement)	Prog 2022 (jours)	%	Etat	SEM	Lfa	COPIER	Forez Est	Pôle métrop.	SMT	Dept42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Pilat	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	ADEME	Autres (Roannais aggio-CHU-CCI- Univ- PNR Plat-SIEL...)
ajustements		111 860 €	182	3,3%																			
<b>TOTAL PLANIFICATION COMMUNALE</b>																							
<b>PROJETS URBAINS</b>																							
03/226	EPORA ETUDES FLASH DE CADRAGE URBAIN		5																				
03/264	EPASE CONTRIBUTION AUX PROJETS URBAINS DES PARTENAIRES		10																				
03/271	COPIER ACCOMPAGNEMENT PETITES VILLES DE DEMAIN		76																				
03/272	FIRMINY PLAN GUIDE		50																				
N	03/274	SORBIERS SITE ISOCHROME	30																				
N	03/275	SAINTE-ETIENNE ACCOMPAGNEMENT SUIVI DES PROJETS URBAINS	2																				
03/276	SAINTE-SIGOLÈNE PETITES VILLES DE DEMAIN		54																				
ajustements			-8																				
<b>TOTAL PROJETS URBAINS</b>		<b>134 845 €</b>	<b>219</b>	<b>4,0%</b>																			
<b>HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL</b>																							
04/005	SAINTE-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - BILAN ANNUEL		45																				
04/054	SAINTE-ETIENNE METROPOLE - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADÉES		14																				
04/076	ANIMATION OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT		33																				
04/078	SAINTE-ETIENNE METROPOLE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE ET SCIENTIFIQUE		30																				
04/088	SAINTE-ETIENNE METROPOLE ANALYSE PROSPECTIVE PROGRAMMATION IMMOBILIERE		15																				
04/090	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANALYSE TRANSACTIONS IMMOBILIERES		15																				
04/097	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION BENCHMARK RENOVATION ENERGETIQUE CENTRES BOURG		7																				
04/098	ETAT ENQUETE LOGEMENTS AIDES PAR L'ANAH		0																				
04/099	ETAT MASSIFICATION RENOVATION ENERGETIQUE		0																				
04/101	COPIER VACANCE DANS LE PARC DE LOGEMENTS		3																				
05/008	SAINTE-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVQS)		41																				
05/016	SAINTE-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS		80																				
05/054	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION OBSERVATOIRE EMPLOI		29																				
ajustements			4																				
<b>TOTAL HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL</b>		<b>191 810 €</b>	<b>312</b>	<b>5,7%</b>																			
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>																							
06/080	SAINTE-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE et VSE		69																				
06/096	SAINTE-ETIENNE METROPOLE PEBENNITE DES ENTREPRISES AVEC LA CCI		10																				
06/110	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANTEENNE CNAV		42																				
06/117	SAINTE-ETIENNE METROPOLE DESIGN IMPACTS ECONOMIQUES		40																				
06/119	EPA SCOPE		70																				
06/121	SAINTE-ETIENNE METROPOLE TOILE INDUSTRIELLE SAINTE		59																				
06/122	SAINTE-ETIENNE METROPOLE TOILE INDUSTRIELLE MANUFACTURING		93																				
06/123	FOREZ EST STRATEGIE ZONES ECONOMIQUES		9																				
N	06/124	SAINTE-ETIENNE METROPOLE DYNAMIQUE IMPORT EXPORT INDUSTRIEL	20																				
N	06/125	SAINTE-ETIENNE METROPOLE SERVICES ET AMENTES ZAE	20																				
ajustements			0																				
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		<b>265 785 €</b>	<b>432</b>	<b>7,9%</b>																			

Nouv. n°	étude	Prog 2022 (financement)	Prog 2022 (jours)	%	Etat	SEM	LFa	COPLER	Forez Est	Pôle métrop.	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Pilat	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	ADEME	Autres (Roannais agglo-CHU-CCI- Univ- PNR Pilat- SIEL ...)	
<b>DEPLACEMENTS</b>																								
07/169	ENQUETE MERAGE DEPLACEMENTS 2020 EMC2		64																					
07/185	INTERMODALITE ETOILE FERROVIAIRE SEPHANOISE		60																					
07/190	FOREZ EST SCHEMA DE MOBILITE		2																					
07/192	GOUYONNIERE - CONTRAT DAXE SUD PLAIN		10																					
07/197	SAINTE-ETIENNE TERRENOIRE CIRCULATION ET TC		7																					
N 07/202	CHU NORD STATIONNEMENT et CIRCULATION		15																					
N 07/204	SAINTE-ETIENNE METROPOLE ETUDES VELO		40																					
N 07/205	SAINTE-ETIENNE METROPOLE ETUDE M10 ET PROLONGEMENT T2		10																					
N 07/206	FIRMINY SCHEMA DE MOBILITE		50																					
N 07/207	SAINTE-ETIENNE MOBILITE BEAULIEU MARANDINIERE		15																					
N 07/208	DEPARTEMENT DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL		8																					
N 07/209	SAINTE-ETIENNE METROPOLE PLAN DE MOBILITE		180																					
	ajustements		10																					
<b>TOTAL DEPLACEMENTS</b>		<b>289 593 €</b>	<b>471</b>	<b>8,6%</b>																				
<b>ENVIRONNEMENT</b>																								
08/075	DEPARTEMENT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE		15																					
08/080	SAINTE-ETIENNE METROPOLE ASSISTANCE CONTRAT VERT ET BLEU		20																					
N 08/091	DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE		10																					
N 08/092	FOREZ EST AMD PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL		5																					
	ajustements		-5																					
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>		<b>27 675 €</b>	<b>45</b>	<b>0,8%</b>																				
<b>FONCIER</b>																								
09/153	EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA		7																					
09/158	SAINTE-ETIENNE METROPOLE REPRISES GISEMENTS FONCIERS HABITAT		5																					
09/163	LOIRE FOREZ AGGLO GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES		85																					
N 09/164	INVENTAIRE FRICHES METHODOLOGIE		25																					
N 09/165	METHODOLOGIE OBSERVATOIRE FONCIER LOI CLIMAT RESILIENCE		30																					
N 09/166	SAINTE-ETIENNE METROPOLE STRATEGIE FONCIERE		75																					
N 09/167	SAINTE-ETIENNE METROPOLE FRICHES DECLINAIISON TERRITORIALE		50																					
	ajustements		-5																					
<b>TOTAL FONCIER</b>		<b>167 280 €</b>	<b>272</b>	<b>5,0%</b>																				
<b>EQUIPEMENTS</b>																								
N 10/033	SAINTE-ETIENNE METROPOLE BORNES RECHARGE ELECTRIQUE		15																					
N 10/034	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION COMPOST LOCALISATION		17																					
N 10/035	SAINTE-ETIENNE METROPOLE COMPOST LOCALISATION ET BENCHMARKING		15																					
	ajustements		-14																					
<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>		<b>20 190 €</b>	<b>33</b>	<b>0,6%</b>																				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 368 498 €</b>	<b>5477</b>	<b>100,0%</b>																				

Ajustements Budget 2022	-23 206 €	-41
PROGRAMME PARTENARIAL FINANCE	3 343 292 €	5436

<b>Socle partenarial</b>	<b>742 920 €</b>	<b>1208</b>	<b>22%</b>
<b>Etudes</b>	<b>2 600 372 €</b>	<b>4228</b>	<b>78%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 343 292 €</b>	<b>5436</b>	<b>100%</b>



Crédit photos : epures sauf mention - Photo couverture : Chambéon @ Jacqueline Couturier

**epures**  
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : [epures@epures.com](mailto:epures@epures.com)  
web : [www.epures.com](http://www.epures.com)

EPURES > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022